

*Date de dépôt : 13 mars 2019*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Adrienne Sordet : Quelles informations sont diffusées dans les écoles genevoises sur les menstruations et le cycle féminin ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 1<sup>er</sup> mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Les femmes en grande majorité voient leurs menstruations apparaître durant la période de la scolarité obligatoire. Elles sont nombreuses à vivre ce moment dans l'ignorance et le malaise. Ignorance, parce que l'école et le foyer ne sont pas des lieux où les informations leur sont forcément transmises sur ce que sont les menstruations et comment bien vivre avec. Malaise, parce qu'un environnement jugeant et moqueur s'est largement répandu dans les écoles, poussant certaines filles à cacher ou craindre les remarques de leurs camarades. L'ignorance et le malaise qui entourent les menstruations à l'école font tache d'huile dans le monde des adultes. Il faut donc soigner le mal à la racine. Un tel objectif nécessite principalement de réaliser un gros travail d'information dans les écoles primaires et secondaires du canton.*

*Vu ce qui précède et en vue de renforcer le rôle d'information de l'école vis-à-vis des menstruations et du cycle féminin, mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance pour ses réponses, sont les suivantes :*

- 1. A quelles occasions exactement la question des règles et du cycle féminin est-elle abordée durant la scolarité obligatoire à Genève ?***
- 2. Comment, dans le détail, le sujet est-il abordé et quelles sont les informations transmises aux élèves ?***
- 3. Le Conseil d'Etat considère-t-il que l'école doit renforcer son rôle d'information sur les menstruations et le cycle féminin, en vue de lutter***

*contre l'environnement jugeant et moqueur qui prévaut dans les écoles et, par la suite, dans la société ?*

4. *Si c'est le cas, que compte-t-il entreprendre ?*
5. *Que pense le Conseil d'Etat de la diffusion d'une brochure d'information sur les menstruations et le cycle féminin, chaque année, dans les écoles publiques, privées et auprès des enfants scolarisés à domicile ?*
6. *Est-ce que l'ensemble des écoles primaires et secondaires du canton mettent à disposition du matériel de protection hygiénique en cas de nécessité, accessible tous les jours et pouvant être distribué de manière peu gênante pour les filles ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

*A quelles occasions exactement la question des règles et du cycle féminin est-elle abordée durant la scolarité obligatoire à Genève ?*

Le service de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) déploie au sein du système scolaire genevois les programmes d'éducation sexuelle et affective auprès des élèves. Ces programmes visent à promouvoir la santé physique, psychique, sexuelle et le bien-être chez les enfants et les jeunes. Ils apportent aux élèves des informations objectives, adaptées à leur niveau de développement et de compréhension. Les cours commencent à l'école primaire (4P) et se poursuivent dans l'enseignement secondaire. Ils sont dispensés par les formatrices et formateurs consultant-e-s en promotion et éducation à la santé (ci-après : FCPES).

Les règles et le cycle féminin font partie inhérente des cours d'éducation sexuelle et affective dès lors que sont présentées les thématiques de puberté, de contraception, des infections sexuellement transmissibles et des pratiques sexuelles. Le sujet est progressivement abordé dès la 6P, puis en 8P et lors du cours de 10<sup>e</sup> CO.

*Comment, dans le détail, le sujet est-il abordé et quelles sont les informations transmises aux élèves ?*

Dans le cadre de leur enseignement, les FCPES travaillent sur les axes du savoir (anatomie, conception, grossesse, puberté, sexualité, contraception, identité et orientation sexuelle, genre, IST/VIH, violences sexuelles et droits de l'enfant) ainsi que du savoir-être (estime de soi, respect de soi et des autres, limites entre l'intime et ce qui ne l'est pas, expression des émotions, esprit

critique, capacité à dire non, empathie, sens de la solidarité, sens des responsabilités).

Le détail des contenus par cours est le suivant :

- En 6P, le cycle menstruel est abordé en lien avec la procréation : où sont fabriquées les cellules de vie dans le corps des garçons/hommes et des filles/femmes à partir de l'adolescence. Le positionnement n'est donc pas encore en lien avec leur corps bien que la puberté soit évoquée.
- En 8P, le cycle féminin est développé à travers l'explication du cycle de l'ovulation et de la création de l'endomètre, ainsi qu'avec la présentation des serviettes hygiéniques (et autres possibilités). Les élèves peuvent ainsi comprendre le cycle et les règles, ce qui n'est pas toujours aisé. Cette approche permet surtout de comprendre le fonctionnement du corps chez les filles sous l'angle de l'anatomie, du cycle menstruel puis de la procréation. La dimension émotionnelle est aussi abordée : ce que les adolescent-e-s peuvent ressentir : *« ça fait bizarre de grandir, ça peut être gênant mais tous ces changements sont positifs »*.
- En 10<sup>e</sup> CO, en complément du cours de biologie sur la reproduction humaine, le cycle menstruel est présenté plus en détail ainsi que le matériel de protection (serviettes hygiéniques, cup menstruelle, etc.).
- Au secondaire II, les FCPES abordent ce sujet lors de questions. A noter cependant que c'est le plus souvent dans les demi-groupes filles que le sujet est abordé.

***Le Conseil d'Etat considère-t-il que l'école doit renforcer son rôle d'information sur les menstruations et le cycle féminin, en vue de lutter contre l'environnement jugeant et moqueur qui prévaut dans les écoles et, par la suite, dans la société ?***

Le Conseil d'Etat considère que les cours d'éducation sexuelle et affective proposés actuellement couvrent de manière progressive et adaptée à l'âge des enfants la question des menstruations et du cycle féminin de manière adéquate.

La lutte contre un environnement jugeant et moqueur en milieu scolaire relève d'autres dispositifs plus généraux et globaux que les cours d'éducation sexuelle et affective où la question des menstruations et du cycle féminin sont traitées. A titre d'exemple, on peut nommer le programme de prévention du harcèlement entre pairs du DIP et les actions menées en faveur d'un bon climat scolaire ainsi que les projets d'établissements de prévention des violences de genre ou sexiste.

***Si c'est le cas, que compte-t-il entreprendre ?***

Poursuivre le déploiement des actions mentionnées ci-dessus.

***Que pense le Conseil d'Etat de la diffusion d'une brochure d'information sur les menstruations et le cycle féminin, chaque année, dans les écoles publiques, privées et auprès des enfants scolarisés à domicile ?***

La publication d'une brochure d'information sans accompagnement systématique n'est pas jugée comme un moyen adéquat. Le SSEJ, dans les écoles publiques, diffuse systématiquement dans ces cours, dès le cycle d'orientation, les adresses utiles pour toutes questions en lien avec la sexualité ou l'orientation sexuelle (réseau institutionnel et associatif), dont celle du site [www.ciao.ch](http://www.ciao.ch) où les jeunes peuvent recevoir des réponses individuelles à leurs questions (y compris concernant le cycle menstruel). Le personnel de santé infirmier est en outre à disposition des élèves dans les établissements scolaires pour répondre à toutes questions.

Enfin, les sites Internet spécialisés et le réseau associatif sont ouverts aux écoles privées ainsi qu'au public via la page publique de l'Etat de Genève<sup>1</sup>.

***Est-ce que l'ensemble des écoles primaires et secondaires du canton mettent à disposition du matériel de protection hygiénique en cas de nécessité, accessible tous les jours et pouvant être distribué de manière peu gênante pour les filles ?***

Le matériel de protection hygiénique se trouve dans les pharmacies des établissements primaire et secondaire et est disponible en tout temps. Si l'infirmière n'est pas présente, le personnel administratif et technique de l'établissement dispose soit d'une pharmacie au secrétariat soit d'un accès à la clef de l'infirmerie.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/education-sexuelle-affective/autres-acteurs-informations-utiles>